

Championnat Régionale M18 Féminin Saison 2023/2024

Le Règlement Général des Épreuves Sportives de la FFVolley (RGES) s'impose à tous les niveaux de compétition. Le présent Règlement Particulier des Épreuves Régionales (RPER) précise les dispositions particulières à la Ligue Réunionnaise de Volley-ball, il ne peut en aucun cas déroger aux règles du RGES.

Les cas non prévus au RGES et au RPER seront examinées en première instance par la Commission Régionale Sportive (CRS), après avis des commissions ou instances également concernées et transmis pour ratification au Comité Directeur de la LRVB.

1. Généralités

Nom de l'épreuve	Championnat Régionale M18 Féminin
Catégorie	M18
Abréviation	F18
Commission Sportive Référente	CRS
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin

2. Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans chaque épreuve	Indéfini
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
GSA engagés soumis à des obligations DAF Régionales	Non
GSA engagés doivent mettre un arbitre à disposition de la CRA*	Non

3. Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Volley-Ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Encadrement Educateur Fiche honorabilité
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune*
Type de mutation autorisée	Régionale, Nationale et Exceptionnelle

*Au cours d'une saison sportive, une licenciée à l'interdiction de jouer la même année dans le même championnat dans deux Groupements Sportifs différents lors de la deuxième phase.

Catégories Autorisées	
M18	Oui
M15 avec simple surclassement	Oui
M13	Non

4. Constitution des collectifs et des équipes

Nombre maximum de joueurs mutés Nationaux, Régionaux. *	3
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnels » **	2
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1

*En cas de création de club, le nombre de mutés Nationaux, Régionaux, Exceptionnels ou Open se porte à 4 joueurs lors de la première saison.

**Le nombre de joueurs mutés exceptionnels ne peut pas dépasser deux, même si le nombre de mutés nationaux ou Régionaux est inférieur à trois.

Permutations :

- 1 joueur de l'équipe basse peut permuter en équipe haute. S'il ne redescend pas en équipe basse à la prochaine journée, il reste en équipe haute pour toute la saison.

- 1 seule permutation possible sur toute la saison d'un joueur de l'équipe haute vers

l'équipe basse => uniquement si l'équipe basse est incomplète (M15 et M18 : 5

joueurs(les) ; M13 : 3). **Le club doit informer le club organisateur de la permutation au moment de l'inscription des équipes.**

Si une équipe est incomplète (M15 et M18 : 5 joueurs(les) ; M13 : 3) l'équipe peut jouer.

A la fin de la première phase, elle est déclassée (fin de poule) mais ses points ne sont pas comptabilisés. Si l'équipe est en poule haute, elle descend en poule basse au prochain tournoi

5. Calendrier

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Plage d'implantation autorisée (heure de début du match)	Dimanche de 9h à 18 h
Modification d'implantation autorisée*	Oui
Délai minimum de demande	2 jours
Délai de réponse avant acceptation auto	8 jours
Accord de la CRS obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end*	1 ^{ère} et dernière journées de chaque phase

* Aucune rencontre ne peut se disputer après la fin du championnat sauf autorisation exceptionnelle de la CRS.

6. Protocole des rencontres

Heure programmée du tournoi	H
Vérification et des licences et des équipes présentes	H - 40 minutes
Mise en place des grilles du tournois	H - 30 minutes
Rappel des règles de l'arbitrage et du protocole des rencontres	H - 10 minutes
Démarrage du tournoi	H

7. Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur Mardi avant 12h
Saisie ou transmissions des résultats à la Ligue	Sans objet
Feuille de match à envoyer uniquement par mail à : commission sportive Référente (CRS)	

8. Formule sportive

Le championnat se déroule prioritairement en deux phases.

La phase 1 sous la forme de tournoi avec 1 poule haute à 9 équipes et 1 poule basse avec les autres équipes inscrites. A l'issue de chaque tournoi est établi un classement. Les 2 derniers de la Poule Haute descendent en Poule Basse et les deux premiers de la Poule Basse Montent en poule Haute. A la fin de cette phase 1, la CRS établit un classement final. Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la Phase 2 (Volleyades M18 Réunion).

La Phase 2 est un tournoi final à 4 équipes organisé par la LRVB en partenariat avec un GSA Support. (Réf. Cahier des charges des Volleyades M18 Réunion).

A la fin de ce tournoi la LRVB établit l'équipe championne de la catégorie des moins de 18 ans.

Pour la Poule haute, on jouera en 2 sets gagnants de 25 points +1 set de 15 points en cas d'égalité de sets.

Pour la poule Basse, si 10 équipes et moins on jouera en 2 sets gagnants de 25 points +1 set de 15 points en cas d'égalité de sets.

Si plus de 10 équipes en poules Basse on jouera en 2 sets sec de 25 pts. En cas d'égalité de points, on fera jouer 1 troisième set en 15 points.

10. Ballon

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGS
GSA devant fournir les ballons	Non
Nombre de ballons minimums mis à disposition	Non
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	Non

11. Feuille de match

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits, entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence « Encadrement » (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la FIVB).

La case Entraîneur doit obligatoirement être renseignée sur la feuille de match.

12. Forfait général

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants :

- 1) Perte de TROIS rencontres par Forfait,
- 2) Perte de DEUX rencontres par Forfait et de DEUX rencontres par Pénalité,
- 3) Perte d'UNE rencontre par Forfait et de QUATRE rencontres par Pénalité,
- 4) Perte de SIX rencontres par Pénalité.
- 5) Renonçant à sa participation aux championnats Régionales séniors après confirmation définitive des poules sont déclarées "Forfait Général" et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le Règlement Financier.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine sportif et appartient à la CRS. Une fois le forfait général d'une équipe prononcé par la CRS, l'équipe est classée dernière de sa poule.